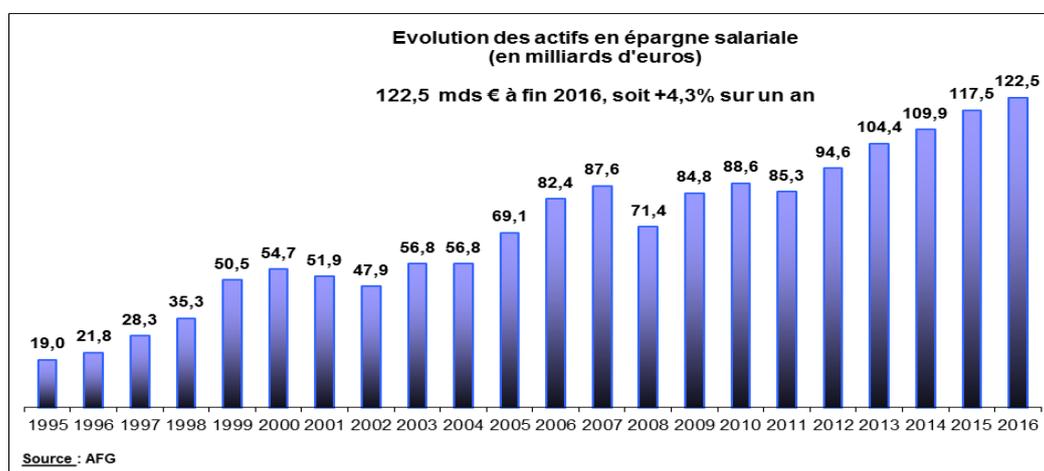


### L'épargne salariale au 31 décembre 2016 atteint un niveau historique de près de 123 milliards €

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) publie son enquête annuelle sur l'épargne salariale pour l'année 2016.

Au 31 décembre 2016, les encours d'épargne salariale se sont établis à 122,5 milliards d'euros. La progression de 4,3 % par rapport au 31 décembre 2015 s'explique principalement par l'effet marché positif sur un an.



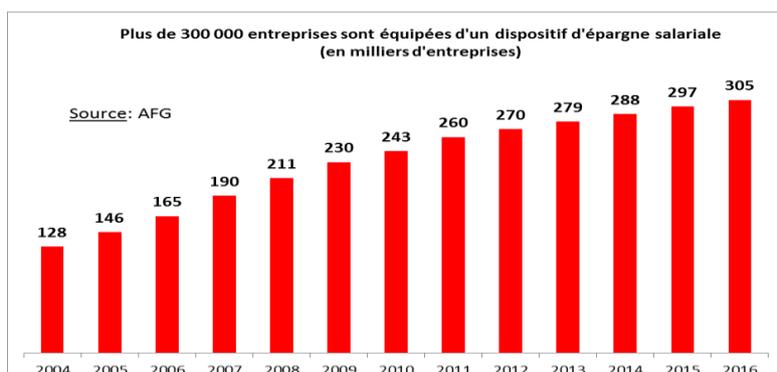
Ces encours se répartissent entre :

- les fonds d'actionnariat salarié <sup>(1)</sup> à hauteur de 47,2 milliards d'euros, soit 39 % du total ;
- les fonds « diversifiés » <sup>(2)</sup>, investis eux-mêmes largement en actions, qui atteignent 75,3 milliards d'euros, soit 61 % du total.

Les fonds ISR représentent près de 24 milliards, en progression de 7% sur un an. **Un euro sur trois est donc ISR** (hors actionnariat salarié). **Les fonds solidaires poursuivent leur progression** à 6,2 milliards d'euros, soit + 19% sur un an.

Le nombre de comptes de porteurs d'épargne salariale reste stable à près de 10,2 millions.

Le nombre d'entreprises équipées progresse de 3% à 305.000, dont 300.000 PME de moins de 250 salariés souscripteurs d'épargne salariale.



<sup>(1)</sup> principalement FCPE de l'article L.214-165 du code monétaire et financier et SICAVAS

<sup>(2)</sup> principalement FCPE de l'article L.214-164 du code monétaire et financier

## Les flux d'investissement dans les PEE et PERCO connaissent une hausse significative de plus de 9%.

- Les versements ont en effet dépassé 13,7 milliards d'euros en 2016 (+1,2 milliards par rapport à 2015).
  - 3,5 milliards € au titre de la participation
  - 4,6 milliards € au titre de l'intéressement (+21% sur l'année)
  - 3 milliards € au titre des versements volontaires des salariés
  - 2,6 milliards € au titre de l'abondement des entreprises

Les versement d'intéressement sont supérieurs de près de 800 millions d'euros à ceux de 2015, soit une hausse de 21% grâce notamment aux effets de la loi Macron de 2015.

- Le montant des rachats s'élève à près de 14 milliards (+8,5%) participant ainsi au financement de l'économie et des projets des salariés, notamment pour constituer leur apport personnel au moment d'acquérir leur résidence principale). **L'achat de la résidence principale a concerné près de 144.000 foyers** en leur permettant de financer leur projet à hauteur de 11.700 euros en moyenne.

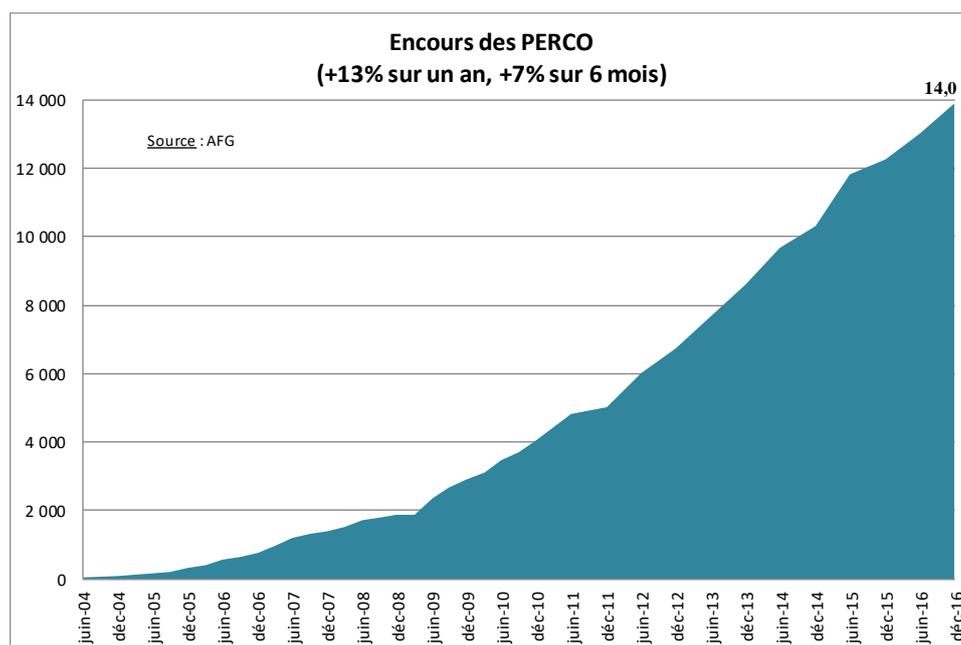
Au total, la collecte nette présente un solde légèrement négatif de 300 millions d'euros, comparable à 2015.

### Les PERCO poursuivent leur croissance

14 milliards € d'encours (+13% sur un an)

2,2 millions d'adhérents (+9%)

213.000 entreprises équipées (+5%)



**A fin 2016, 39% des salariés sont en gestion pilotée sur leur PERCO. Le nombre de salariés en gestion pilotée a fortement progressé (+66%) grâce aux nouvelles mesures qui en font l'option par défaut du PERCO.** Cette gestion pilotée représente désormais près du 1/3 du total des encours.

Le nombre d'entreprises équipées et le nombre de salariés détenteurs d'un PERCO continuent à progresser, avec des taux de croissance de respectivement 5 et 9%.

**La progression des encours s'explique principalement par le bon niveau des versements nets qui atteignent 1,4 milliards d'euros, équivalents aux flux nets de 2015.**

Les versements bruts atteignent 2,2 milliards d'euros sur un an, soit une légère progression par rapport à 2015, et se répartissent de la façon suivante :

- Participation : 20 %,
- Intéressement : 18 %,
- Versements volontaires des salariés : 28 %,
- Abondement de l'entreprise : 34 %.

Les rachats se sont élevés à 800 millions d'euros.

**L'épargne salariale, forte de ses 123 milliards et de ses 10 millions de comptes, est une épargne utile aux salariés et à l'économie. En effet, elle permet aux salariés de financer leurs projets personnels et préparer leur retraite. Elle permet aussi de financer l'économie en apportant des capitaux aux entreprises.**

### **A propos de l'AFG**

*L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 3 800 milliards d'euros d'actifs, dont 1 800 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et environ 2 000 milliards d'euros en gestion sous mandat et fonds de droit étranger.*

*Visitez notre site [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) ; Suivez-nous sur Twitter @AFG\_France*

### **Contact :**

Alexandra Imbert, directeur de la communication, [a.imbert@afg.asso.fr](mailto:a.imbert@afg.asso.fr) , 01 44 94 96 59